

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 15222

présenté par
M. Minot

ARTICLE 13

Supprimer les alinéas 20 à 24.

EXPOSÉ SOMMAIRE

De nombreux assurés continuent de travailler, par obligation ou par choix. En faisant ce choix, ils se retrouvent à continuer de payer, sans pour autant avoir le droit à aucune ouverture de nouveaux droits.

Il est donc proposé ici de remédier à cette injustice.